

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 25 MAI 2016 à 19H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, Mme Claire DURANTE, M. Yves COURTOT, Mme Nicole FILLON, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), M. Christian CLEMENT (procuration à René DESSEREE), M. Gérard CUROT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

M. le Maire demande s'il est possible de rajouter 3 points à l'ordre du jour. Pas d'objection.

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 4 et 27 avril sont adoptés à l'unanimité.

1. SICECO – Etude d'enfouissement du réseau électrique rue de la gare

Une demande de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public avait été demandée au SICECO il y a plusieurs années. Ce projet n'avait pas pu se réaliser. Aujourd'hui, une opportunité se présente puisque ce projet sera subventionné et le reste à charge commune est estimé à environ 45.000 € (pour un coût global du projet compris entre 100.000 et 120.000 €).

Cette réalisation permettra d'uniformiser l'éclairage public du secteur concerné et d'avoir un éclairage suffisant pour la vidéo protection.

Le Conseil Départemental va refaire la couche de roulement le 20 juin, les travaux de traversée de route doivent impérativement être réalisés avant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire cette étude.

2. Commission travaux

Le compte-rendu de la commission travaux a été transmis à tous les conseillers municipaux.

La couche de roulement de la traversée de pouilly sera probablement refaite en 2018 par le Conseil Départemental. Il y aura des aménagements urbains à prévoir.

Il convient donc de prévoir moins de dépenses de travaux voiries en 2017.

De plus, en 2017, il faudra refaire l'autre partie du réseau d'eau potable.

Ces travaux seront à réaliser avant la réfection de la couche de roulement.

Les travaux proposés en 2017 sont :

- Rue des roches
- Place Pierre et Marie Curie (végétaliser l'îlot central + 2 candélabres pour améliorer l'éclairage public)
- Rue du Foirail

3. Subvention école de musique

L'école de musique, le vivier de l'Harmonie Municipale, compte 150 élèves.

L'école de musique enregistre un déséquilibre budgétaire de 2.000 €.

Les charges salariales représentent 80% du budget. Elles sont identiques, quel que soient le nombre d'élèves. Récemment, le nombre d'élèves a baissé car l'école a été obligée d'augmenter ses frais d'inscription en raison d'un changement de réglementation et de statuts des enseignants.

Compte-tenu de la qualité du travail de l'Harmonie et de l'école de musique, M. le Maire propose d'accorder une subvention complémentaire de 2.000 € pris sur la réserve gardée lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder ce complément de subvention de 2.000 €.

4. Frais de scolarité Ecole Maternelle

Les frais de scolarité pour les élèves de maternelle résidant en dehors de la commune ont été fixés à 900 €.

Les élèves fréquentant la Toute Petite Section ne sont accueillis que le matin.

M. le Maire propose de ne facturer pour ces élèves que 450 € pour l'année scolaire, calculé au prorata en cas de scolarisation en cours d'année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

5. Information toiture Eglise Saint Pierre

Une fuite sur la toiture impose la réfection de la couverture côté arrière de l'église. Ces travaux sont à faire très rapidement. La société Chevallier a remis un devis correspondant à 40 m² de toiture pour un coût estimatif de 9.771 € HT. L'accord a été donné.

6. Cimetière

La mission a été confiée à la société ELABOR.

L'affichage réglementaire a été mis en place.

Daniel Adam et Christian Clément ont été désignés pour participer aux « Rendez-vous de mémoire ».

7. Informations vidéoprotection

La commission nationale d'attribution de la subvention FIPD doit se réunir début juin.

La commission d'appel d'offres a proposé à M. le Maire de retenir l'entreprise INEO INFRACOM.

16 caméras seront installées pour un montant de 149.817,85 € HT. La validité de l'offre étant fixée au 30/06/16, la décision sera prise avant cette date.

8. Information commune nouvelle

Les maires de Chailly sur Armançon, Civry-en-Montagne, Thoisy le désert et Pouilly en Auxois étaient favorables à la création d'une commune nouvelle.

Le conseil municipal Thoisy le désert a refusé cette association, ce qui prive la commune de Chailly sur Armançon de pouvoir le faire puisque les communes de Pouilly et Chailly ne sont pas contigües.

La seule possibilité restante pour créer une commune nouvelle maintenant, c'est l'association entre Civry et Pouilly. Cela dépend désormais du conseil municipal de Civry-en-Montagne.

9. Commission Départementale de Coopération Intercommunale

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du canton de Bligny sur Ouche et de l'Auxois Sud.

10. Recrutement

Pour permettre l'évolution du poste de la personne qui sera recrutée, M. le Maire propose d'élargir le cadre emploi à rédacteur. Le Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement sera confié au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de Côte d'Or.

Le Conseil Municipal accepte cette délibération à l'unanimité.

11. Subvention Fédération Française de Tennis

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la subvention de 12.000€ accordée pour la couverture du court de tennis.

12. Affaires diverses

M. le Maire rappelle la cérémonie organisée à l'occasion de la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun qui aura lieu dimanche 29 mai à 11h au Monument aux Morts.

Le centre de voile et la prévention routière remercient le Conseil Municipal pour les subventions qui leur ont été octroyées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.